

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du JEUDI 22 JUN 2017
18 heures

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE (à partir de la question n°16) – J.P BLANC - C. CATARD – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – J. COGNET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – M. GUYOT - M. MERLE – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN (à partir de la question n°3C) – E. VOITELLIER (à partir de la question n°3C) – YJ. BIGNON - MC. STEYER - B. KAJDAN (jusqu'à la question n°38) - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY (jusqu'à la question n°39) - M.J. CONTE– JP. SALAT, Conseillers Communautaires.
formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : MM. A.G. CROUZIER à R. MAZAL, Vice-Président ; Mmes et MM. C. BERTIN à F. GONZALES - H. DUBOSCQ à A. CORNE - P SEMET à F. SKVOR – J. BLETTERY à N. COULANGE – C BENOIT à F. AGUILERA – C. LEPRAT à M. JIMENEZ - B. KAJDAN à JL. GUITARD (à partir de la question n°39) - C. POMMERAY à B. AGUIAR (à partir de la question n°40), Conseillers Communautaires.

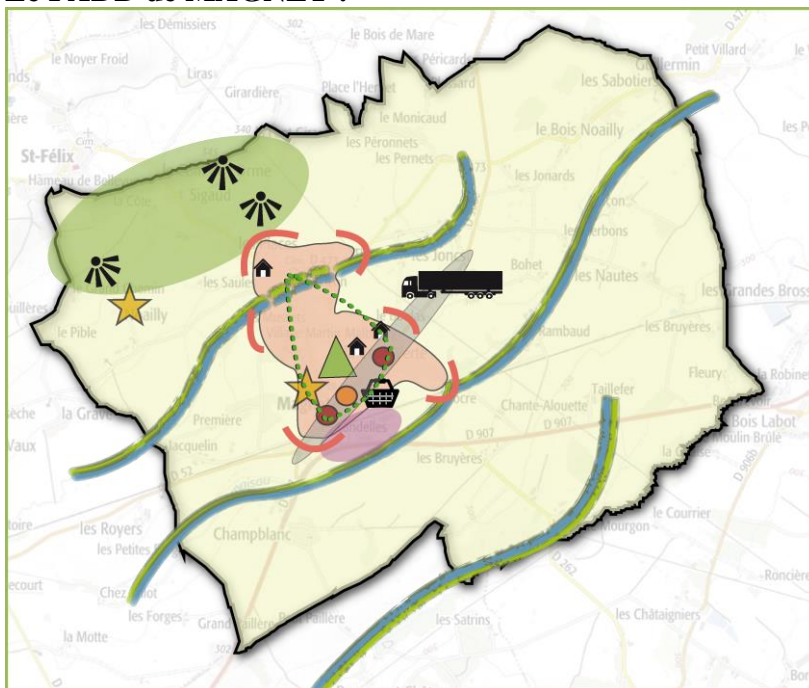
Absents représentés par leur suppléant : Mme C. BOUARD par B. CHABANON - C. SEGUIN par N. PERRET, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : MM. F. HUGUET - J. JOANNET - A. GIRAUD – F. BOFFETY, Conseillers Communautaires.

Après avoir déclaré la séance ouverte, le quorum étant atteint, **M. le Président** propose :

- la désignation de **M. Jean-Sébastien LALOY**, en qualité de secrétaire de séance,
→ approbation à l'unanimité.

Le PADD de MAGNET :



Il a pour objectifs de :

- donner de l'épaisseur et de la profondeur au centre bourg en renforçant l'urbanisation autour du site Antoine Labaye ;
- rompre avec l'image d'un village « rue » impacté par le trafic routier ;

- réduire la vitesse et le trafic poids lourds sur la RD 906 pour améliorer la qualité du cadre de vie du village ;
- développer les itinéraires alternatifs pour les modes doux ;
- maîtriser la croissance démographique pour préserver le cadre de vie, et maintenir la capacité des équipements, notamment de l'école ;
- stopper le mitage et l'urbanisation linéaire ;
- renforcer la lisibilité des entrées de village et enfin préserver les corridors écologiques.

Mme Fayolle informe que Magnet est en élaboration d'un document d'urbanisme.

Magnet a connu un développement résidentiel diffus important ces 10 dernières années, et nous souhaitons donc arrêter ce mitage des terres agricoles en recentrant l'urbanisation sur le cœur du village. Sachant que nous avons la particularité d'avoir un centre bourg non urbanisé, sous forme d'espace de rencontres où se développe les fêtes patronales, les brocantes... et nous avons des terrains qui le jouxte qui seraient le lieu d'une urbanisation future. Ces terrains correspondraient à plus de 50 % du besoin foncier constructible. Contrairement à Billy, nous avons une population qui a beaucoup augmenté, et nous voulons réduire cette population à l'horizon 2030 à 1100 habitants (actuellement 960), afin de ne pas compromettre la capacité des réseaux et des équipements collectifs. Nous avons actuellement une école où nous recevons 95 enfants et nous passons à 102 à la prochaine rentrée avec 3 classes à 2 niveaux, plus 1 classe maternelle à 3 niveaux. On arrive à saturation de ces équipements c'est pour cela que nous voudrions ralentir la progression. Nous souhaitons aussi favoriser le maintien des commerces (bar/restaurant, tabac/presse et multi-services). Nous avons une zone artisanale (Les Landelles), pour laquelle on permettrait l'extension des activités existantes.

On arrêterait le village « rue » pour un vrai centre bourg.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** remercie les membres présents et lève la séance à 20 heures 30.

Le Président,



Claude MALHURET